



Politique annulation | Art. 5.6. CDV V.01/08/2019

5.6 Annulation - Le CLIENT peut annuler sa réservation pour autant qu'il respecte les dates limites reprises dans la grille d'annulation ci-dessous, lesquelles dépendent du type d'espace réservé et de la durée. Si le CLIENT se conforme à la date limite relative à sa réservation, l'indemnité due au PRESTATAIRE est limitée au montant forfaitaire repris dans la grille. A défaut de respecter la date limite, le CLIENT est redevable de la totalité du montant de sa réservation. Tout remboursement au CLIENT est réalisé à l'expiration du mois de l'annulation.

Grille d'annulation*		
DESK/SALLE DE REUNION		
RESERVATION	DELAI D'ANNULATION	INDEMNITE (% de la réservation)
Moins de 8 heures	Avant 17H la veille	0%
Entre 1 jour et 14 jours	Au moins 48H avant	25%
Entre 15 jours et 1 mois	Au moins 1 semaine avant	25%
Entre plus d'1 mois et 6 mois	Au moins 2 semaines avant	50%
Plus de 6 mois	Au moins 1 mois avant	75%
BUREAUX PRIVATIFS		
RESERVATION	DELAI D'ANNULATION	INDEMNITE (% de la réservation)
Entre 1 jour et 14 jours	Au moins 72H avant	0%
Entre 15 jours et 1 mois	Au moins 1 semaine avant	25%
Entre plus d'1 mois et 6 mois	Au moins 2 semaines avant	50%
Plus de 6 mois	Au moins 1 mois avant	75%

Données de contact :

IMPULSO Smart Offices® S.R.L.
Contact – Myriam HALILE
Rue de Louveigné, 188 C21
4052 Beaufays
BCE 0849.550.348
RPM Liège, division de Liège
reservation@impulso-so.be
+32 (0) 4.229.86.13
[+32 \(0\) 4.374.05.15](tel:+32243740515)